

12
JUN
2026

Séance plénière du CRB

Comité régional biodiversité Grand Est Conclusions de travaux

SUJET « SOLS FORESTIERS »

CONTEXTE ET OBJECTIFS DES TRAVAUX

Origine : le débat s'inscrit dans la continuité des Assises de la forêt et du bois de 2023, où les divergences entre associations naturalistes et acteurs forestiers sur la gestion des sols ont été mises en lumière

Objectif : construire un avis ou une recommandation pour le comité régional biodiversité (CRB), en intégrant les préoccupations et attentes des différents collèges (collectivités, État, associations, socioprofessionnels, scientifiques)



RAPPORTEURS :

- Patricia Andriot (commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Vosges)
- René Denille (Union régionale des communes forestières - COFOR Grand Est)
- Bruno Heckenbenner (Fédération régionale des chasseurs - FRC)

THÉMATIQUES CLÉS :

- Tassement des sols : impact des engins forestiers, surtout sur les sols limoneux et argileux sensibles
- Exportation des rémanents : perte de fertilité minérale et impact sur la biodiversité
- Adaptation au changement climatique : résilience des écosystèmes forestiers
- Pratiques d'exploitation : cloisonnements, respect des règles, formation des acteurs

DÉBATS DU COMITÉ :

- 07/07/2025 : première réunion du groupe de travail (38 participants)
 - intervention du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) quant à son auto-saisine relative au sujet de la stratégie d'adaptation au changement climatique pour les forêts en Grand Est
 - intervention de l'Office national des forêts (ONF) sur ses actions vis-à-vis de la préservation des sols
 - intervention de FIBOIS sur l'utilisation des machines en forêt et la conciliation avec la préservation des sols
- 24/11/2025 : débat en plénière (72 participants)
- 27/01/2026 : réunion intermédiaire **entre rapporteurs, membres du bureau et** acteurs de la filière
- 11/02/2026 : deuxième réunion du groupe de travail (35 participants)
 - intervention de l'ADEME pour présenter le Plan d'action pour la préservation des sols forestiers (PASF)

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DU COMITÉ

Adoptées / non adoptées à l'unanimité / à la majorité

Dans la perspective de la révision du Programme régional forêt-bois (PRFB),
 Dans la perspective des avis rendus par la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB),
 Dans la perspective de la consultation quant au projet d'annexes vertes Natura 2000 Grand Est,
 Vu le Plan d'action (national) sur la préservation des sols forestiers,
 Vu les connaissances actuelles,

Le comité, placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région et constituant le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région, recommande au préfet de région et au président du conseil régional, en leurs qualités de présidents de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), en leurs qualités de responsables de la politique régionale Natura 2000, de :

1°) Réaliser un état des lieux et favoriser l'accès à l'information

- En créant une plateforme régionale centralisant les guides (guides sols, guides forestiers, guides espèces forestières), études, bonnes pratiques et autres données afin de faciliter l'accès à la connaissance et l'information
 - le recueil CEFOR élaboré par l'institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA), qui rassemble notamment des recommandations pour une gestion durable des forêts et une exploitation respectueuse des écosystèmes, publié en 2023,
 - le guide pratique PROSOL, élaboré par l'Office national des forêts (ONF) et l'institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA), publié en 2009, qui a été décliné en un guide de recommandations pratiques Pratic'sols, publié en 2021,
 - le guide récolte durable de bois pour la production de plaquettes forestières élaboré par l'ADEME, qui rassemble notamment des recommandations pour la préservation de la fertilité chimique, publié en 2021,
 - la livraison du guide pour préserver les sols dans les chantiers en situation de crise, au titre de l'action 3.3 du Plan d'action pour la préservation des sols forestiers (PASF), en cours d'élaboration par le Centre national de la propriété forestière (CNPF), avec une publication prévue mi-2027,
 - le Programme régional forêt-bois (PRFB) en vigueur, qui comporte une fiche gestion de crise mais qui n'aborde pas spécifiquement la gestion des sols en cas de crise,
 - le site Lobelia, élaboré par le réseau national des Conservatoires botaniques qui permet de consulter l'état des connaissances (cartes, indicateurs, etc.) des espèces et des habitats inventoriés dans chaque territoire, notamment,
 - la livraison des outils prévus par la feuille de route nationale travaux forestiers et espèces protégées, qui ont vocation à offrir un cadre nécessaire aux intervenants forestiers, notamment le guide pratique national relatif aux espèces protégées en forêt, avec une publication prévue fin 2026, et l'annexe verte « espèces protégées » pilotée par le CNPF (Centre national de la propriété forestière), en cours d'expérimentation en Normandie, avec un aboutissement prévu fin 2026, en vue d'une généralisation à l'échelle nationale.
- En communiquant les avancées de la recherche aux acteurs opérationnels
 - via, par exemple, les missions des référents sols de l'Association française pour l'étude du sol (AFES), qui organise un réseau des référents qualité des sols forestiers.
- En développant des outils d'aide à la décision (applications mobiles, météo des sols) pour planifier les chantiers en fonction de la portance des sols
 - exemple de l'application mobile For-Eval, élaborée en 2020 par l'Office national des forêts (ONF) et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), qui permet d'évaluer la sensibilité des sols forestiers français à l'aide d'indicateurs écologiques, avec pour objectif de promouvoir une gestion durable des forêts à l'aide de diagnostics simples et réalisables sur le terrain. 4 types de diagnostics sont proposés : sensibilité des sols à un export de nutriments, sensibilité des sols à l'érosion hydrique, sensibilité des sols au tassement et réservoir en eau utilisable.

2°) Vulgariser et diffuser les connaissances actuelles

- En évaluant la prise en compte du sol et de l'impact du changement climatique sur les sols dans les écoles forestières
- En promouvant les sessions de formation pour les exploitants, techniciens, et propriétaires, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), l'Union régionale des communes forestières (COFOR), CDC Biodiversité et les associations naturalistes, l'association Quali-Travaux, notamment en :
 - prenant compte de la prédominance des entreprises individuelles au sein de la filière ainsi que leur réalité économique en proposant des formats de formation limitant l'impact sur l'activité quotidienne et le chiffre d'affaires,
 - privilégiant les supports papier plutôt que numériques, mieux adaptés aux habitudes de ces professionnels de terrain.
- En soutenant les communes forestières dans la sensibilisation aux usagers de la nature, aux propriétaires et aux affouagistes (panneaux en forêt, guides, interventions en mairie), notamment quant :
 - à l'importance des cloisonnements,
 - à l'importance des pratiques respectueuses des sols,
 - aux coupes rases, dont la surface et le nombre sont réduits au strict nécessaire, notamment les crises climatiques ou sanitaires,
 - au rôle-clé des entrepreneurs de travaux forestiers (y compris les coopératives forestières) dans la gestion durable des forêts, dans lesquels la promotion du métier est un enjeu central pour l'avenir des écosystèmes forestiers.

3°) Identifier les bonnes pratiques pour clarifier les règles et améliorer les cahiers des charges

- En précisant les règles d'espacement des cloisonnements, notamment en veillant à :
 - distinguer explicitement cloisonnements sylvicoles et cloisonnements d'exploitation,
 - hiérarchiser les cloisonnements, de l'espacement de cloisonnement de 20 mètres à l'absence de cloisonnement,
 - préciser à nouveau qu'un espacement de cloisonnement plus large préserve davantage la qualité des sols.
- En clarifiant les dérogations pour l'exportation des rémanents, via la réalisation d'un diagnostic préalable obligatoire puis le suivi des travaux d'exportation (le cas échéant).
- En limitant la pression au sol des engins forestiers, notamment par :
 - l'optimisation de la répartition des charges et le nombre d'essieux,
 - l'intégration de critères sols (charge à la roue, pression statique) dans les recrutements de prestataires (cahiers des charges des appels d'offre par exemple).
- En interdisant les amendements d'enrichissement, afin de préserver l'intégrité des sols forestiers,
- En autorisant, à titre exceptionnel, des amendements calco-magnésiens dans les secteurs qui le justifient, notamment les stations acidiphiles, sous réserve d'un diagnostic préalable ; cette pratique présentant un intérêt sylvicole et pouvant également bénéficier à la biodiversité

4°) Promouvoir les certifications (PEFC, FSC, ETF Gestion durable de la forêt - anciennement Quali travaux forestiers) et les bonnes pratiques

- En accompagnant les acteurs (exploitants, propriétaires) vers la labellisation grâce à des aides financières et un soutien technique (diagnostics, formations)
- En valorisant les entités certifiées (ex. : mise en avant dans les appels d'offres publics, partenariats avec les éco-construteurs)

5°) Renforcer les contrôles et garantir leur effectivité

- En ciblant les vérifications sur les cloisonnements, l'espacement entre les cloisonnements, les seuils d'orniérage et l'exportation des menus bois
- En sanctionnant les manquements, de manière progressive (avertissement, plan de formation, plan de mise en conformité, retrait temporaire de certification, pénalités financières, exclusion des marchés publics pour les récidivistes, etc.)
- En rappelant que les pénalités peuvent être intégrées dès la rédaction des cahiers des charges des appels d'offres, afin d'en sécuriser l'application effective sur les chantiers

6°) (rappel) Intégrer la veille écologique dans la préparation de chaque chantier

- En identifiant et en signalant les habitats remarquables
- En tenant compte des périodes sensibles pour la faune, la flore et les espèces protégées
- En appréciant la sensibilité et l'hétérogénéité des sols pour s'assurer de la durabilité de l'exploitation
- En suivant (en autonomie ou via des partenariats) des protocoles de sciences participatives afin de disposer d'une meilleure connaissance de la biodiversité des sols et d'identifier l'impact que peut avoir leur technique d'exploitation

7°) Encourager les aménagements en faveur de la biodiversité

- En préservant les ornières comme habitats pour les espèces inféodées, tout en limitant leur création et en encadrant leur gestion (rebouchage hors périodes sensibles), sans préjuger d'une éventuelle obligation de rebouchage imposée aux exploitants par les propriétaires.
- En promouvant les cloisonnements herbagés, qui vont permettre de limiter l'impact des cervidés sur les essences forestières
- En favorisant la création d'ouvertures et leur bonne gestion, qui peuvent permettre de nourrir un certain nombre d'espèces forestières

8°) S'appuyer sur les retours d'expérience et les bonnes pratiques identifiées pour favoriser les pratiques favorables à la biodiversité en forêt publique et privée

- En expérimentant des chantiers pilotes intégrant des pratiques innovantes (ex. : cloisonnements élargis, chantiers de repli) et en mesurant leurs effets de ces pratiques
- En soutenant les initiatives locales et en incitant à leur développement (ex. : chartes forestières, plans climatiques) pour les intégrer dans les politiques régionales
- En encourageant des projets pilotes "filière intégrée" associant exploitants, transformateurs et collectivités, pour concilier rentabilité et écologie, via des circuits courts (bois local = coûts logistiques réduits), des outils d'aide à la décision (ex. : calculateurs coûts/bénéfices élargis), des modèles économiques innovants (ex. : contrats pluriannuels avec primes écologiques)
- En contribuant à l'évolution des labels, en s'appuyant sur ces expérimentations

9°) Soutenir financièrement

- L'acquisition d'engins ou d'équipement adaptés (tracks, grues à portée étendue, ...) voire de techniques alternatives (câble-mât, chevaux), sachant que :
 - le surcoût lié à ces techniques est pris en charge dans certains espaces Natura 2000 ou par certaines collectivités,
 - ce soutien à l'acquisition ou à l'emploi doit être proposé sur la base d'études socioéconomiques intégrant les coûts cachés (ex : perte de fertilité à long terme),
 - le Plan d'action pour la préservation des sols forestiers prévoit deux actions en ce sens, à savoir la sous-action 2.1.3 visant une évaluation environnementale et technico-économique des équipements et systèmes de récolte de bois, portée par l'institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA), avec une fin de projet prévisionnelle en 2028, et la sous-action 2.2.4 visant la réalisation d'une étude technico-économique des opportunités, contraintes et besoins d'accompagnement pour le développement de la filière câble -, portée par l'Office national des forêts (ONF), avec une fin de projet prévisionnelle fin 2027.
- Des actions pour faire face à la baisse du nombre de bûcherons (manque d'ouvriers sylvicoles, manque d'attractivité, difficulté et dangerosité du métier), par exemple :
 - promouvoir et encourager l'apprentissage et l'alternance sur ces métiers,
 - recruter les étudiants en entreprise dès leur entrée en école forestière, pour les intégrer progressivement aux équipes et les préparer à une embauche durable.
- La recherche, notamment quant au mélange des essences, à l'adaptation au changement climatique, à l'adaptation aux sols tassés, pollués ou dégradés, quant à la restauration de la bonne santé des sols.

ANNEXE 1 : CONTRIBUTEURS

Liste des structures qui se sont exprimées en séance plénière ou qui étaient présentes en groupe de travail.

ANNEXE 2 : COMPTABILISATION DES VOTES

Nombre de « Ne prend pas part au vote », « abstentions », « pour », « contre »

ANNEXE 3 : JUSTIFICATIONS DES VOTES ' CONTRE '

Énumération des justifications de votes « contre »

ANNEXE 4 : LIENS HYPERTEXTES DU DOCUMENT

Recueil CEFOR :

www.fcba.fr/travaux/cefor-recueil-commun-des-connaissances-en-exploitation-forestiere-et-bonnes-pratiques-associees/

Guide pratique PROSOL :

www.onf.fr/produits-services/+/18b

Guide de recommandations pratiques Pratic'sols :

www.onf.fr/produits-services/+/192

Guide récolte durable de bois pour la production de plaquettes forestières :

<https://librairie.ademe.fr/agriculture-alimentation-foret-bioeconomie/4196-recolte-durable-de-bois-pour-la-production-de-plaquettes-forestieres-9791029714474.html>

Plan d'action pour la préservation des sols forestiers :

<https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/sols-forestiers-plan-preserver-leur-sante>

Lobelïa :

www.lobelia-cbn.fr

Feuille de route nationale travaux forestiers et espèces protégées :

www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Feuille-de-route-travaux-forestiers.pdf

Réseau des référents qualité des sols forestiers :

www.afes.fr/nos-missions/reconnaitre-et-federer/reseau-des-referents-qualite-des-sols-forestiers/

Application For-Eval :

www.onf.fr/vivre-la-foret/+/7e7

Pour toute demande de renseignements :
comiteregionalbiodiversite@grandest.fr

Présidence et secrétariat du comité régional biodiversité assurés par :

